IMPr. LYON.50.38650



22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

2e Année N° 27 22 avril 1950

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

PARTIE GENERALE

EXTENSION DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A LA LUTTE CONTRE LES PARASITES DE LA BETTERAVE INDUSTRIELLE

A la demande et avec la collaboration de l'Institut technique français de la betterave industrielle, il a été décidé, dans la zone du ressort du Comité technique régional du Sud-Est de la culture betteravière, d'étendre les avertissements agricoles à la lutte contre les ennemis de cette culture.

Dans ce but, un réseau de postes d'observations a été installé qui couvre les divers climats locaux de la région betteravière du Sud-Est.

Ces postes transmettent chaque jour à la Station régionale d'avertissements agricoles des observations concernant le climat, le développement des plantes et l'apparition des parasites.

Ces renseignements permettent à la Station de suivre au jour le jour, en chaque point de cette région, l'évolution des insectes et des maladies, et par suite de prévoir avec certitude les époques les plus favorables à la réalisation des traitements antiparasitaires et d'en porter les dates à la connaissance des agriculteurs intéressés.

La détermination précise de la date d'exécution et sa stricte application par les agriculteurs sont les conditions essentielles du succès d'un traitement.

Dès cette année et chaque fois qu'un traitement s'avérera nécessaire, les délégués betteraviers de la région du Sud-Est recevront un avis leur précisant les dates limites entre lesquelles l'application devra être effectuée ainsi que les formules des bouillies ou des poudres à utiliser.

Ces avis leur seront communiqués par la voie de certains numéros du bulletin périodique de la Station d'Avertissements agricoles Rhône-Alpes qui leur seront spécialement affectés ; la présente émission portant le n° 27 étant la première de la série consacrée aux traitements de la betterave industrielle.

Les cultivateurs de betteraves industrielles et éventuellement de betteraves fourragères, soucieux de préserver leur récolte contre ses ravageurs, auront le plus grand intérêt à suivre les conseils que leur fourniront les délégués dépositaires du bulletin.

Afin de mieux faire saisir aux agriculteurs betteraviers les heureux effets de traitements appliqués dans les meilleures conditions, trois centres-pilotes ont été organisés à : BEAUREPAIRE (Isère), SAINT-PAUL-lès-ROMANS et PIERRELATTE (Drôme).

Dans ces trois centres, une superficie totale d'environ 25 hectares de betteraves sucrières sera régulièrement traitée en conformité avec les Avis de la Station d'Avertissements contre tous les parasites et maladies qui se manifesteront au cours de la campagne.

Les agriculteurs pourront à toute époque visiter les champs d'application, se documenter sur les parasites, les techniques de lutte, l'équipement utilisé, les produits mis en œuvre, et juger des résultats acquis au regard des dépenses engagées.

Agriculteurs, vous voulez **défendre** vos betteraves ; vous voulez **accroître** le rendement de votre récolte et la valeur sucrière de vos racines ; vous possédez pour cela une arme très efficace en suivant les Avis qui vous seront transmis par la Station d'Avertissements agricoles.

Tenez-vous en contact avec les délégués locaux de l'Institut technique de la betterave ; et si vous avez besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à interroger le Service de la Protection des Végétaux :

a) Inspection régionale et Station d'Avertissements agricoles Rhône-Alpes : 22, rue de Brest, à LYON.

b) Poste de VALENCE pour la Drôme et l'Ardèche : 2, rue Chevandier, à VALENCE.

c) Poste de GRENOBLE pour l'Isère : 3, rue Gabriel-Péri, à GRENOBLE.

PARTIE TECHNIQUE

NOTE N° I

Drôme-Isère

BETTERAVE SUCRIERE

Altises. — Ces petits insectes de 2 mm. de long environ, à reflets métalliques bleu ou vert sombre et qui sautent lorsqu'ils sont inquiétés, produisent sur les feuilles des jeunes betteraves, dès leur sortie, des dégâts très caractéristiques.

Chaque feuille comporte dix à vingt petites perforations rondes de 1 à 2 mm. de diamètre. Les tissus ne sont pas entièrement dévorés puisque l'insecte respecte une fine membrane transparente qui donne à ces perforations l'aspect d'autant de petites fenêtres rondes.

Une invasion importante peut détruire avant le démariage toutes les plantules sur plusieurs mètres de longueur.

De telles attaques ont déjà été constatées ces jours derniers dans le sud du département de la Drôme.

Dès que les premiers insectes sont observés en quantité importante, dès les premiers dégâts, on doit appliquer un poudrage ou une pulvérisation à l'aide d'un des produits suivants :

— D.D.T., H.C.H. ou S.P.C.

— Roténone.

— Esters phosphoriques.

En pulvérisation, il est recommandé d'ajouter un bon mouillant.

Les doses d'emploi de ces produits sont indiquées par les fabricants des différentes spécialités commerciales. Pour les personnes ayant la possibilité de se procurer les prospectus des maisons de produits, ces derniers donnent des renseignements plus précis sur les dosages à appliquer aux Altises (de la betterave ou des crucifères).

Ce traitement est actuellement urgent dans les plaines de PIERRELATTE et de MONTELIMAR, partout où l'insecte s'est déjà manifesté. Il devra s'étendre dans les jours prochains au Valentinois et au département de l'Isère, au fur et à mesure de la croissance des plants et de l'apparition des Altises.

Puceron noir. — Ce puceron, commun sur toutes les cultures légumières, attaque également la betterave sucrière.

Il est très facile à repérer. Là où il aurait également fait son apparition, le traitement contre les Altises sera efficace contre ce puceron. Mais il y a lieu de noter que D.D.T., H.C.H. ou S.P.C. seront alors utilisés de préférence sous forme d'émulsions spéciales.

Les agriculteurs qui désireraient recevoir personnellement le bulletin technique de la Station d'Avertissements agricoles peuvent s'en assurer le service en souscrivant un abonnement annuel de 300 francs à verser à la Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère, Lyon - C.C.P. 2.168-43. Ils recevront alors tous les Avis de traitements contre les ennemis des cultures fruitières, du vignoble et des grandes cultures, émis périodiquement par la Station.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

— Le Gérant : G. GRISARD —

124455 — Imp. Réunies de Lyon - 4-50
Dépôt légal n° 927 ———— 2-1950